

Bonjour à toutes et à tous

Cette semaine dans votre bulletin : des préoccupations croissantes et des solutions inquiétantes ...

- gestion des carrières
- rupture conventionnelle
- job-dating
- une nouvelle école à Agen

Gestion des carrières : pas d'amélioration !

Nous rappelons que dans le cadre de la loi Macron de 2019, dite « *de modernisation de la fonction publique* », l'administration est tenue de présenter aux représentant-e-s des personnels des Lignes Directrices de Gestion, comportant une partie relative à la mobilité (règles de mutations) et une partie relative aux carrières (changements d'échelons, accès à la hors classe et à la classe exceptionnelle...).

Lors du Comité Technique Académique du 24 mai dernier, l'administration a présenté le volet concernant les carrières. Sans surprise le document se contente de reprendre toutes les directives ministérielles (exemple : pour la classe exceptionnelle passage de 80 % vivier 1 (fonctionnel) – 20 % vivier 2 (ancienneté) à 70 % - 30%), sans apporter aucune amélioration. Avec la « méritocratie » fondée sur la toute puissance des IPR, ces quotas restent les piliers de gestion des carrières.

Dans sa déclaration lors de ce CTA, **la FSU a rappelé qu'elle continue de revendiquer une déconnexion entre ces rendez-vous de carrière et l'avancement** : « *L'avancement unique au meilleur rythme pour toutes et tous existe d'ailleurs dans de nombreux autres corps également à la hors classe et la classe exceptionnelle et serait bien plus en phase avec la nécessité du travail en équipe.* »

FSU et UNSA ont voté contre ces Lignes Directrices de Gestion, FO n'a pas pris part au vote, et comme il n'y avait pas vote unanime contre, la CFDT s'est abstenue.

Calendrier prévisionnel :

- début juin : affichage des promotions à la hors classe ;
- mi juin : classe exceptionnelle et accès à l'échelon spécial.

Rupture conventionnelle : un départ de moins en moins « volontaire »

Ce dispositif, créé pour l'EN, par le gouvernement Macron en 2019, remplace l'ancienne Indemnité de Départ Volontaire pour reprise/création d'entreprise, et attribuée à la/au collègue quittant l'Éducation Nationale une somme d'argent bien moins avantageuse que le dispositif précédent, cela va de soit !

La rupture conventionnelle est mise en place à titre expérimental jusqu'à fin 2025 pour les titulaires, et elle est pérenne pour les contractuels en CDI. Il ne s'agit évidemment pas d'un plein droit, l'administration pouvant refuser de façon unilatérale d'accorder la rupture conventionnelle. Est-il besoin d'ajouter que lorsqu'elle refuse, elle espère souvent que la/le collègue démissionnera ? En effet la démission permet de se défaire d'un fonctionnaire sans lui verser aucune indemnité et sans lui donner droit au chômage, à l'inverse de la rupture conventionnelle.

La rupture conventionnelle peut-être demandée à l'initiative de la/du collègue (ce qui représente la quasi totalité des situations), ou de l'administration.

Les demandes de ruptures conventionnelles étaient à déposer avant le 11 mars 2022, pour une entrée en application au premier septembre. Même s'il reste quelques dossiers à étudier, l'administration a maintenant fait connaître sa réponse aux collègues. Bien sûr, c'est essentiellement le nerf de la guerre qui guide les réponses du rectorat : cette année l'enveloppe allouée à notre académie (1er degré et 2nd degré réunis) était de 1,5 millions d'euros. En 2021 il y avait eu 156 demandes et 52 avaient été accordées. En 2022 il y a eu 201 demandes et 96 accordées.

L'augmentation des demandes est révélatrice des mauvaises conditions de travail, de l'absence de considérations et de perspectives professionnelles. C'est à mettre en relation avec la crise de recrutement qui conduit certaines académies à recruter des personnels contractuels dans des conditions pour le moins contestables ...

Job-dating de l'académie de Versailles (suite) : de nombreux volontaires !

www.francetvinfo.fr/%2Fsociete/%2Feducation/%2Feducation-l-academie-de-versailles-organise-un-job-dating-pour-les-enseignants

De la motivation, 30 minutes d'entretien et la garantie d'une réponse rapide : et hop ! un(e) enseignant(e) pour la rentrée 2022 ! Est-ce bien sérieux ?

Dans quelles conditions est-il prévu de former les candidats retenus à qui seront confiés des temps pleins dès la rentrée de septembre ?

Plutôt que de revaloriser nos conditions de travail et de rémunération, seules solutions pour redonner de l'attractivité à nos métiers, le rectorat de Versailles choisit le recrutement massif et à la va-vite de contractuels sans sécurité de l'emploi, avec des contrats précaires et peu respectés, pas de paie durant les vacances et des salaires plus bas que ceux des titulaires : voilà ce qui attend les nouvelles recrues ...

Quant à l'organisation de ce "job dating" au sein d'un établissement, sur le temps des cours, dans le contexte d'une fin d'année déjà lourde et très désorganisée par le nouveau calendrier du baccalauréat, elle a été décidée sans aucune concertation avec les personnels de l'établissement qui ont été mis devant le fait accompli : de nombreux cours ont été déplacés, des changements salles impactent les élèves et désorganisent les enseignements.

On peut également s'inquiéter des questions de sécurité posées par l'entrée de centaines de personnes étrangères à l'établissement. Confier l'encadrement et la sécurité du lycée à des élèves de bac professionnel « accueil et sécurité » semble bien léger et pour le moins cynique : il s'agit, en effet, d'associer des élèves à la précarisation de notre profession et à la dégradation de leur formation.

Une nouvelle école privée à Agen

Pour les parents qui en ont les moyens (450 euros par mois), une nouvelle école privée dispensant la pédagogie Montessori devrait ouvrir ses portes à Agen ...

Bien cordialement

L'équipe du SNES47 : Malick Saami, Anne-Laure Tidjiti (co-secrétaires départementaux du S2), Marie-Laure Gauthier (secrétaire adjointe du S2), Julien Renom (réfèrent vie scolaire du S2) et Michel Aswad (réfèrent AESH du S2).

Connaître et faire défendre ses droits, être conseillé-e et appuyé-e efficacement dans ses démarches, bénéficier d'informations complètes et sûres, construire ensemble le système éducatif, se faire entendre en participant à un mouvement majoritaire... **Les raisons d'adhérer aux SNES-FSU sont nombreuses** : <https://www.snes.edu/adherer-maintenant/>

SNES-fsu

Section départementale du Lot et Garonne

14 rue Jean Terles 47000 Agen

Tél. 06.07.55.96.39

snes47@bordeaux.snes.edu

<https://bordeaux.snes.edu/-Snes-Lot-et-Garonne-30-.html>

Twitter : [@snes47](https://twitter.com/snes47)